SNUipp 76

Dernière minute: suite au CTPD qui s'est tenu ce matin, l'IA annonce le blocage de tous les postes de brigade! Aucun nouveau collègue ne pour ra donc être nommé sur ces postes, conséquence directe de la réforme de la formation.



Déposé le 31/03/2010

Spécial mouvement 2010 intra-

Edito

Comme l'an dernier, le mouvement 2010 se déroulera en appliquant le changement de la note de service mobilité. Le nombre de vœux est limité à 30 et les vœux géographiques sont maintenus, il n'y a plus de saisie pour la 2ème phase. L'attribution des postes à profil se fait hors barème.

Nous avons vivement protesté contre cette remise en cause du rôle des élus du personnel et nous sommes plus que jamais vigilants pour exiger un mouvement transparent et équitable.

Le mouvement de l'an dernier a provoqué un fort mécontentement en raison de la complexité des nominations par le biais des vœux géographiques, du manque de transparence et de l'inéquité des phases d'ajustement. Le SNUipp continue de réclamer la possibilité de formuler des vœux, pour une seconde phase. Au-delà de cette revendication nous avons obtenu certains aménagements positifs par rapport au fonctionnement du mouvement 2009 pour favoriser les nominations à titre définitif :

- Possibilité de postuler dès la première phase sur des postes fractionnés en partie pérennes(nomination à titre définitif pour la partie fixe) et sur des postes fractionnés non pérennes (avec priorité de retour l'année suivante).
- Postes à profil intégrés dans la phase unique pour attribuer les postes libérés.
- La zone géographique Grand Rouen a été divisée en 3.
- Les néo-titulaires devront formuler 8 vœux géographiques, ils pourront préciser par mail s'ils ne souhaitent pas être affectés en Réseau Ambition Réussite. Ils bénéficieront d'une majoration de barème de 5 points pour les phases d'ajustement.

Le SNUipp continuera d'intervenir à tous les niveaux pour que l'intérêt des collègues soit respecté, dans un cadre équitable et transparent. N'hésitez pas à nous contacter.

SNU*ipp*-FSU 76 4 rue Louis Poterat 76100 ROUEN Tél : 02/35/63/85/08 Fax : 02/35/63/85/16 E-mail : snu76@snuipp.fr Site : http://76.snuipp.fr



Actualité

Sommaire

- p 1 Edito
- p 2 Calendrier, barème
- p 3 Règles du mouvement
- p 4 Fiche de contrôle

Encart I à IV « Enseigner, un métier qui s'apprend »



Note de service sur le site de l'inspection http://www.ia76.ac-rouen.fr

- du 12 avril au 28 avril: liste des postes et ouverture de la session internet pour saisir vos vœux
- 28 avril à minuit : fermeture du serveur

N'ATTENDEZ PAS LE DER-NIER MOMENT POUR FAIRE VOTRE SAISIE

- 29 avril : envoi de l' accusé de réception sur votre boîte l-prof, à renvoyer à l'IA seulement en cas de modification, annulation de vœux, erreur dans les éléments du barème avant le 7 mai

Dans tous les cas adresser nous un double de vos vœux et la fiche de contrôle syndicale.

- 4 juin : groupe de travail et publication des résultats provisoires sur http://76.snuipp.fr consultables avec votre code SNUipp
- 11 juin : CAPD résultats définitifs
- 1er juillet et 30 août : groupes de travail des phases d'ajustement

Publication des résultats sur I-Prof

SNUipp 76

Bulletin du SNUipp de Seine Maritime

I.S.S.N 1259-9646 / C.P.P.A.P 0710 S 07451

Directeur de la Publication : Marceau PRIVAT

SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat 76100 ROUEN

Mensuel imprimé par nos soins Dépôt légal à parution

Le rôle des élus du SNUipp



AVANT LE MOUVEMENT

- Vous aider, vous conseiller pour remplir votre fiche de vœux avant la saisie sur I-prof.
- **Vérifier**, à partir des informations que vous nous fournissez, les données annoncées par l'administration et **le calcul de votre barème**. S'il y a des

anomalies nous faisons procéder aux corrections nécessaires.

Pour cela faites nous parvenir la fiche de contrôle syndical avant le groupe de travail du 4 juin.

EN COURS DE MOUVEMENT

- Contrôler chaque opération.
- S'assurer que les règles départementales du mouvement sont respectées.
- Éviter tout passe-droit.
- Faire respecter les droits de chacun.

Éléments pour le calcul du

Ancienneté générale des services

Elle est calculée au 31 décembre 2009 1 point par an, 1/12ème par mois, 1/360ème de point par jour

Ancienneté dans le poste nominations à titre définitif

Un point par an avec un maximum de 5 points. *En cas de nomination à titre provisoire, 2 points non cumulables.*

Ancienneté dans la fonction pour les directeurs titulaires

Pour les directions de 2 classes et plus un point par an avec un maximum de 5 points.

Les enfants

Les enseignants bénéficient d'une bonification de :

- **0,50 point** par enfant jusqu'à l'âge de 16 ans au 31/08/2009 .
- **0,50 point** supplémentaire pour enfant handicapé à charge sans limite d'âge.

L'affectation « plan violence » ou réseaux « ambition réussite »

Une majoration forfaitaire de **5 points** pour 5 années consécutives dans un ou plusieurs établissements de zone violence ou RAR.

Carte scolaire

Les personnels titulaires concernés victimes d'une fermeture de poste bénéficient de 10 points supplémentaires pour un poste de même catégorie.

S'ils souhaitent revenir sur leur poste en cas d'annulation de fermeture en juin ou en septembre, ils doivent le demander au **1er rang** de leurs vœux. Ils pourront alors choisir entre leur nouvelle affectation obtenue au mouvement ou revenir sur leur poste.

Néo-titulaires

Les professeurs des écoles sortant de l'IUFM, bénéficient d'une majoration de **5 points**, <u>uniquement</u> pour les deux phases d'ajustement.

Handicap

Le collègue dont le handicap est reconnu ou bénéficiaire de l'obligation d'emploi bénéficie d'une majoration de 100 points.

Les priorités

Il existe deux types de priorités sur des postes. Attention, même si vous avez une priorité absolue, vous devez participer au mouvement. Vous placez ce vœu au rang que vous souhaitez (sauf mesure de carte scolaire).

Les priorités absolues : elles s'appliquent aux collègues qui ont fait fonction de directeur dans une école de 2 à 4 classes et qui sont inscrits sur la liste d'aptitude de directeur, aux personnels victimes de fermeture de poste qui souhaitent revenir sur leur poste en cas d'annulation de fermeture, aux collègues titulaires d'un poste transféré ou transformé, aux collègues en cours de formation.

Les priorités relatives : elles concernent les postes ASH, les postes E sédentarisés en classe, les postes de PEMF, de direction occupés à titre provisoire.

SNUipp 76.avril 2010.page 2

Important

Avant de saisir vos vœux

Lire attentivement la note de service sur les règles du mouvement sur le site de l'IA: http://www.ia76.ac-rouen.fr
Préparer scrupuleusement votre saisie.

Code école/code poste/code géographique

Un numéro de code erroné entraîne l'annulation du vœu.

Attention au code directeur et au code adjoint d'une même école.

Quels postes demander?

Les postes vacants

Ce sont ceux libérés par les départs à la retraite, les mutations pour d'autres départements, les disponibilités, etc. Ce sont les postes les plus demandés et ils sont obtenus par les barèmes les plus élevés (sauf sur le secteur du Havre et dans les secteurs les plus reculés du département).

<u>Les postes susceptibles</u> <u>d'être vacants</u>

Ce sont les postes publiés qui peuvent se libérer, leur titulaire ayant obtenu sa mutation au cours du mouvement.

Il est par conséquent essentiel, pour avoir le maximum de chances d'obtenir satisfaction, de faire figurer tous les postes (classés dans l'ordre strict de vos préférences) qui sont susceptibles de vous intéresser sans tenir compte du fait qu'ils soient vacants ou non.



Les vœux géographiques

En plus des postes précis sur une école que vous souhaiteriez obtenir, vous pouvez postuler sur des vœux géographiques département, regroupement de communes (voir liste dans la note de service), commune.

En choisissant un vœu géographique, vous postulez sur l'ensemble des établissements du secteur. Vous avez la possibilité de spécifier une catégorie de postes (élémentaire, maternelle, direction, remplacement, ...).

Les règles du mouvement

La participation au mouvement se fait par internet.

Elle est obligatoire si vous êtes à titre provisoire, stagiaire, mesure de carte sco laire ou si vous entrez dans le département.

Le mouvement se déroule en une phase principale et deux d'ajustement.:

ATTENTION: UNE SEULE SAISIE POUR LES TROIS PHASES DU MOUVEMENT!

Phase principale en avril : elle concerne tous les personnels stagiaires et titulaires.

L'affectation est à titre définitif dans la plupart des cas (sur tout poste d'adjoint, articulation, classe unique) et si vous avez les conditions requises sur les postes spécialisés, sur les directions, sur les postes de maîtres formateurs.

Si vous ne répondez pas à ces conditions (CAPA-SH, liste d'aptitude direction, CAFI-PEMF), l'affectation se fait à titre provisoire.

On ne peut obtenir à cette phase que les postes ou les secteurs demandés.

Les collègues qui n'obtiennent pas satisfaction sur leurs vœux sont maintenus sur leur poste s'ils l'occupaient à titre définitif.

S'ils étaient à titre provisoire, leurs vœux sont réétudiés obligatoirement à la 2ème phase, puis à la 3ème phase si nécessaire. Dans ce cas il y a extension géographique des vœux.

Les participants au mouvement ne peuvent effectuer que 30 vœux.

Chaque vœu est traité du premier au dernier dans l'ordre préférentiel que vous avez déterminé.

L'affectation se fait selon le barème des postulants. En cas d'égalité de barème, les critères pour départager sont l'ancienneté générale des services, le nombre d'enfants puis la date de naissance.

Les néo-titulaires doivent faire 8 vœux géographiques.

Attention à la rédaction de vos vœux car c'est à partir de ceux-ci que seront faites les phases d'ajustement. N'hésitez pas à nous contacter.

<u>Phases d'ajustement en juillet et en août</u>: Ces phases ne concernent que les personnels restés sans poste à l'issue de la 1ère phase.

La 2ème et la 3ème phases sont entièrement prises en charge par l'administration. Les postes vacants seront attribués en fonction des vœux géographiques formulés lors de la 1ère phase puis par extension si nécessaire. L'affectation est à titre provisoire dans la plupart des cas (sauf si le poste est resté vacant à l'issue de la 1ère phase).

Conseils

Classez vos voeux **par ordre de préférence** (en alternant, si vous le souhaitez des vœux géographiques : école, commune, groupement de communes puis à nouveau commune par exemple) Inutile de demander une commune qui appartient à un groupement de communes déjà demandé à un rang précédent

Si vous êtes à titre définitif, vous avez le droit de ne postuler que sur des postes par école.

- Les vœux géographiques sont vivement recommandés pour les collègues non titulaires d'un poste. Cependant, tout collègue a le droit de postuler dessus avec les incertitudes que cela comporte...
- Elargissez vos vœux au maximum mais ne demandez pas ce que vous ne voulez pas.
- Si vous avez moins de 5.333 points et que vous êtes actuellement à titre provisoire, il faut absolument obtenir un poste à la 1ère phase.

Les postes à profil

Un certain nombre de postes sont attribués en dehors des barèmes, sur entretien, en fonction « du mérite » des candidats.

Le SNUipp, s'il ne nie pas la spécificité de certains postes, dénonce la multiplication de ces postes dits « à profil » et a réussi à en limiter le nombre par ses interventions en CAPD. Un calendrier spécifique et la liste de ces postes sont sur le site de l'Inspection.

Fiche de contrôle synt dical

A nous retourner avec la copie de la confirmation de vos vœux que vous recevrez vers le 29 avril avec les remarques éventuelles sur votre barème ou des annulations de vœux.

Les permanences

pour le mouvement

(voir le site pour la période

4 rue Louis Poterat Rouen

ROUEN permanences

tous les jours

des vacances)

Tél: 02 35 63 85 08

snu76@snuipp.fr

Mouvement 2010

Il est important que les délégués du personnel du SNUipp puissent vérifier que chaque personne participant au mouvement bénéficie bien des points et des priorités auxquels elle a droit. Chaque année, des erreurs sont relevées par les délégués du personnel et par l'administration. C'est pour cette raison qu'un groupe de travail et une CAPD se tiennent à une semaine d'intervalle : il est important que le maximum de transparence soit assuré et que tous les collègues soient traités de la même façon. Le traitement informatique des données ne suffit pas à éviter certaines erreurs ou oublis. C'est pour cette raison que nous mettons en place cette fiche de contrôle.

Nom PrénomTé	l	LE HAVRE
Adresse personnelle		Lyse Cramoysan 06 84 46 71 55
		DIEPPE
E-mail:		Marie-Luce Buiche 06 80 11 23 93
Situation actuelle (entourer): ACTIVITE, CLD, CLM, DISPO, CONGE PARENTAL, DETACHEMENT		BARENTIN Dominique Amans 06 82 44 42.82
Si vous n'étiez pas en activité, date (si elle est connue) de la reprise effective de votre activité Poste actuel : adjoint direction ASH IPEMF ZIL Brigade Autres (précisez)		GRAND QUEVILLY Nadine Aragona 02 35 03 17 78
Ecole / commune		NEUFCHATEL
S'agit-il d'une école en RAR ou plan violence ?		Pascal Grimbert 06 74 80 71 53
Date de la nomination dans ce poste à titre définitif?		DARNETAL
Si vous avez été nommé à titre provisoire, était-ce à la 1ère2ème3èmephase ?		Sabine De Almeida 06 27 96 04 60
Nbre d'enfants de moins de 16 ans		
Nbre d'enfants de moins de 16 ans Date d'entrée à l'IUFM (ou EN)	Rubriques à ne remplir d des postes de direction	
Date d'entrée à l'IUFM (ou EN) Etiez-vous liste complémentaire ? Si oui, date de recrutement ?	des postes de direction	ou d'ASH:
Date d'entrée à l'IUFM (ou EN) Etiez-vous liste complémentaire ? Si oui, date de recrutement ? Ancienneté générale des services au 31/12/2009:	des postes de direction - DIRECTION :	ou d'ASH:
Date d'entrée à l'IUFM (ou EN) Etiez-vous liste complémentaire ? Si oui, date de recrutement ?	des postes de direction - DIRECTION : Etes-vous inscrit sur liste d'aptitu	ou d'ASH: de ? née en 2009-2010?
Date d'entrée à l'IUFM (ou EN) Etiez-vous liste complémentaire ? Si oui, date de recrutement ? Ancienneté générale des services au 31/12/2009:	des postes de direction - DIRECTION : Etes-vous inscrit sur liste d'aptitu Avez-vous fait fonction toute l'ann	ou d'ASH: de ? née en 2009-2010?
Date d'entrée à l'IUFM (ou EN) Etiez-vous liste complémentaire ? Si oui, date de recrutement ? Ancienneté générale des services au 31/12/2009:	des postes de direction - DIRECTION : Etes-vous inscrit sur liste d'aptitu Avez-vous fait fonction toute l'ann	ou d'ASH: de ? née en 2009-2010?
Date d'entrée à l'IUFM (ou EN) Etiez-vous liste complémentaire ? Si oui, date de recrutement ? Ancienneté générale des services au 31/12/2009:	des postes de direction - DIRECTION : Etes-vous inscrit sur liste d'aptitu Avez-vous fait fonction toute l'ann Ancienneté dans la fonction de di - ASH : Etes-vous titulaire d'un CAPA-SH	de ? née en 2009-2010? rection
Date d'entrée à l'IUFM (ou EN) Etiez-vous liste complémentaire ? Si oui, date de recrutement ? Ancienneté générale des services au 31/12/2009:	des postes de direction - DIRECTION : Etes-vous inscrit sur liste d'aptitu Avez-vous fait fonction toute l'ann Ancienneté dans la fonction de di - ASH : Etes-vous titulaire d'un CAPA-SH si oui, option	de ? née en 2009-2010? rection
Date d'entrée à l'IUFM (ou EN) Etiez-vous liste complémentaire ? Si oui, date de recrutement ? Ancienneté générale des services au 31/12/2009: années	des postes de direction - DIRECTION : Etes-vous inscrit sur liste d'aptitu Avez-vous fait fonction toute l'ann Ancienneté dans la fonction de di - ASH : Etes-vous titulaire d'un CAPA-SH	de ? née en 2009-2010? rection (CAPSAIS, CAEI)
Date d'entrée à l'IUFM (ou EN) Etiez-vous liste complémentaire ? Si oui, date de recrutement ? Ancienneté générale des services au 31/12/2009:	des postes de direction - DIRECTION : Etes-vous inscrit sur liste d'aptitu Avez-vous fait fonction toute l'ann Ancienneté dans la fonction de di - ASH : Etes-vous titulaire d'un CAPA-SH si oui, option	de ? née en 2009-2010? rection (CAPSAIS, CAEI)

A retourner au SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen ou snu76@snuipp.fr